



Dégradation véhicule

Par ramon

bonjour a tous,

mon véhicule et huit autre ont été dégradé sur deux journées consécutive(rayures et devis de 900 a 1000 euros pour mon véhicule), je connais les auteurs des faits, puisque je suis le témoin oculaire des faits.Ils sont mineurs de 7 a 10 ans, les faits ont été enregistrés auprès de la gendarmerie avec la présence des parents et mon dossier est classé sans suite!!! POURQUOI???

les faits date du 20/21-02/2012 et je reçois aujourd'hui le résumé du procureur Alex PERRIN DE TROYES Dept10 AUBE

Je tiens a préciser que je suis cité sur le PV comme témoin des faits ainsi que les noms et prénom des enfants de 7 et 9 ans, plus le nom de la mère caroline JAZERON apparaît sur ce PV ainsi que celui de madame CELLIER marylène et de son fils et reconnaissent les faits dégradés

donc je pose la question ???comment cela est-il possible

bien cordialement

Ramon DOBLAS